LAVA TABS - 010359

Date: 19/03/2024 Page 1/14 Révision: N°1 (19/03/2024)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : LAVA TABS Code du produit : 010359 UFI : SR93-800V-400U-Y8QA

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Tablettes lave-vaisselle Utilisation professionnelle

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: PAREDES.

Adresse: 1, Rue Georges BESSE.69740.GENAS.FRANCE.

Téléphone: +33 (0)4 72 47 47 47 . Fax:.

contact@paredes.fr www.groupeparedes.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Irritation oculaire, Catégorie 2 (Eye Irrit. 2, H319).

Peut produire une réaction allergique (EUH208).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit détergent (voir la rubrique 15).

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger:



GHS07

Mention d'avertissement :

ATTENTION

Etiquetage additionnel:

EUH208 Contient SUBTILYSINE. Peut produire une réaction allergique. EUH208 Contient CITRAL. Peut produire une réaction allergique.

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence - Prévention :

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

Conseils de prudence - Intervention :

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Version: N°1 (19/03/2024)

PAREDES

LAVA TABS - 010359

Date: 19/03/2024 Page 2/14

Révision: N°1 (19/03/2024)

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances >= 0.1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composition:

x % < 50
X 70 < 50
ļ
x % < 25
ļ
ļ
x % < 10
% < 2.5
ļ
ļ
% < 2.5
ļ
ļ
% < 1
ļ
ļ
ļ
% < 1
ļ
ļ

Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë

Identification	Limites de concentration spécifiques	ETA
CAS: 497-19-8		orale: ETA = 2800 mg/kg PC
EC: 207-838-8		
REACH: 01-2119485498-19		
CARBONATE DE SODIUM		

Version: N°1 (19/03/2024)

PAREDES

LAVA TABS - 010359

Date: 19/03/2024 Page 3/14 Révision: N°1 (19/03/2024)

CAS: 15630-89-4	Ox. Sol. 3: H272 C>= 100%	orale: ETA = 1034 mg/kg PC
EC: 239-707-6	Eye Dam. 1: H318 C>= 25%	
REACH: 01-2119457268-30	Eye Irrit. 2: H319 7.5% <= C < 25%	
SODIUM CARBONATE PEROXIDE		
CAS: 110615-47-9	Skin Irrit. 2: H315 >=30%	
REACH: 01-2119489418-23	Eye Dam. 1: H318 C>= 12%	
	Eye Irrit. 2: H319 0% <= C < 12%	
D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMERIC,		
C10-16(EVEN NUMBERED) ALKYL		
GLYCOSIDES		
CAS: 13870-28-5	Eye Dam. 1: H318 C>= 10%	orale: ETA = 2507 mg/kg PC
EC: 237-623-4	Eye Irrit. 2: H319 1% <= C < 10%	
REACH: 01-2119485031-47		
DISODIUM DISILICATE		
CAS: 9014-01-1		orale: ETA = 3700 mg/kg PC
EC: 232-752-2		
REACH: 01-2119480434-38		
SUBTILYSINE		

Informations sur les composants :

(Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16)

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation:

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

Consulter un médecin en cas de troubles.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau:

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Rincer abondamment avec de l'eau. Si une gêne persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la rubrique 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- mousse
- poudres
- dioxyde de carbone (CO2)

LAVA TABS - 010359

Date: 19/03/2024 Page 4/14

Révision: N°1 (19/03/2024)

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Eviter la formation de poussières et l'empoussièrement

Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Eviter l'inhalation des poussières.

Prévoir une ventilation suffisante.

Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit par moyen mécanique (balayage/aspirateur).

L'élimination devra être effectuée par un récupérateur agréé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Eviter la formation et la dispersion de poussières.

Manipuler dans des zones bien ventilées

Ne pas respirer les poussières.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter le contact du mélange avec les yeux.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et frais.

LAVA TABS - 010359

Date: 19/03/2024 Page 5/14 Révision: N°1 (19/03/2024)

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010):

CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères :
9004-34-6	10 mg/m3				
9014-01-1			0.00006		
			mg/m3		
5392-40-5	5 (IFV) ppm			Skin; SEN; A4	

- France (INRS - Outils 65 / 2021-1849, 2021-1763, arrêté du 09/12/2021) :

CAS	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
9004-34-6	_	10	-	_	-	-

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

SUBTILYSINE (CAS: 9014-01-1)

Utilisation finale:TravailleursVoie d'exposition:Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme DNEL : 0.00006 mg de substance/m3

Utilisation finale: Consommateurs

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme DNEL : 0.000015 mg de substance/m3

DISODIUM DISILICATE (CAS: 13870-28-5)

Utilisation finale :TravailleursVoie d'exposition :Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 318 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 11.21 mg de substance/m3

Utilisation finale: Consommateurs

Voie d'exposition : Ingestion

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 1.59 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 159 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 2.39 mg de substance/m3

D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMERIC, C10-16(EVEN NUMBERED) ALKYL GLYCOSIDES (CAS: 110615-47-9)

Utilisation finale: Travailleurs
Voie d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme

Version: N°1 (19/03/2024)

PAREDES

LAVA TABS - 010359

Date: 19/03/2024 Page 6/14

Révision: N°1 (19/03/2024)

DNEL: 595000 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 420 mg de substance/m3

Utilisation finale: Consommateurs

Voie d'exposition : Ingestion

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 35.7 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 357000 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 124 mg de substance/m3

SODIUM CARBONATE PEROXIDE (CAS: 15630-89-4)

Utilisation finale :TravailleursVoie d'exposition :Contact avec la peauEffets potentiels sur la santé :Effets locaux à court termeDNEL :12.8 mg de substance/cm2

Voie d'exposition : Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme DNEL : 12.8 mg de substance/cm2

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme DNEL : 5 mg de substance/m3

Utilisation finale :ConsommateursVoie d'exposition :Contact avec la peauEffets potentiels sur la santé :Effets locaux à court terme

DNEL: 6.4 mg de substance/cm2

Voie d'exposition : Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme DNEL : 6.4 mg de substance/cm2

CARBONATE DE SODIUM (CAS: 497-19-8)

Utilisation finale:TravailleursVoie d'exposition:Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme DNEL : 10 mg de substance/m3

Utilisation finale: Consommateurs

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme DNEL : 5 mg de substance/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) :

SUBTILYSINE (CAS: 9014-01-1)

 $\begin{array}{ll} \text{Compartiment de l'environnement:} & \text{Eau douce} \\ \text{PNEC:} & 0.06~\mu\text{g/l} \end{array}$

Version: N°1 (19/03/2024)

PAREDES

LAVA TABS - 010359

Date: 19/03/2024 Page 7/14

Révision: N°1 (19/03/2024)

Compartiment de l'environnement : Eau de mer PNEC : $0.006 \mu g/l$

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées

PNEC : $65000 \,\mu\text{g/l}$

DISODIUM DISILICATE (CAS: 13870-28-5)

Compartiment de l'environnement : Sol

PNEC: 1.47 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce PNEC : 7.5 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer PNEC : 7.5 mg/l

Compartiment de l'environnement : Sédiment d'eau douce

PNEC: 29.4 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Sédiment marin PNEC : 29.4 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées

PNEC: 28 mg/l

SODIUM CARBONATE PEROXIDE (CAS: 15630-89-4)

Compartiment de l'environnement : Eau douce PNEC : 35 µg/l

 $\begin{array}{ll} \text{Compartiment de l'environnement:} & \text{Eau de mer} \\ \text{PNEC:} & 35~\mu\text{g/l} \end{array}$

Compartiment de l'environnement : Eau à rejet intermittent

PNEC: $35 \mu g/l$

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées

PNEC: 16.24 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Avant toute manipulation de poudres ou émission de poussières, il est nécessaire de porter des lunettes masque conformes à la norme NF EN166.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

Version: N°1 (19/03/2024)

PAREDES

LAVA TABS - 010359

Date: 19/03/2024 Page 8/14 Révision: N°1 (19/03/2024)

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

- Protection respiratoire

Eviter l'inhalation des poussières.

Type de masque FFP:

Porter un demi-masque filtrant contre les poussières à usage unique conforme à la norme NF EN149/A1.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Etat Physique: Solide.

Aspect: tablette bicouche

Couleur

Blanc - Beige

Odeur

Agrume

Seuil olfactif: Non précisé.

Point de fusion

Point/intervalle de fusion : Non concerné.

Point de congélation

Non précisé. Point/intervalle de congélation :

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point/intervalle d'ébullition : Non concerné.

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz): Non précisé.

Limites inférieure et supérieure d'explosion Dangers d'explosion, limite inférieure Non précisé.

d'explosivité (%):

Dangers d'explosion, limite supérieure Non précisé.

d'explosivité (%):

Point d'éclair

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

Température d'auto-inflammation

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non concerné.

Température de décomposition

Point/intervalle de décomposition : Non concerné.

10.3 (10%) pH en solution aqueuse: Non concerné.

Viscosité cinématique

Viscosité: Non précisé.

Solubilité

Hydrosolubilité: Soluble. Non précisé. Liposolubilité:

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non précisé.

Pression de vapeur

Pression de vapeur (50°C) : Non concerné.

Densité et/ou densité relative

Non précisé. Densité:

Densité de vapeur relative

Densité de vapeur : Non précisé.

LAVA TABS - 010359

Date: 19/03/2024 Page 9/14

Révision: N°1 (19/03/2024)

Caractéristiques des particules

Le mélange ne contient pas de nanoforme.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Eviter:

- la formation de poussières
- l'humidité
- la chaleur
- le gel

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- acides
- agents oxydants

Eviter le contact avec d'autres produits chimiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Peut entraîner des effets réversibles sur les yeux, tels qu'une irritation oculaire qui est totalement réversible en deça d'une période d'observation de 21 jours.

11.1.1. Substances

Toxicité aiguë:

SUBTILYSINE (CAS: 9014-01-1)

Par voie orale : DL50 = 3700 mg/kg poids corporel/jour

Espèce : Rat

DISODIUM DISILICATE (CAS: 13870-28-5)

Par voie orale : DL50 = 2507 mg/kg poids corporel/jour

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

Par inhalation (Poussières/brouillard) : CL50 > 3510 mg/m3

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 403 (Toxicité aiguë par inhalation)

SODIUM CARBONATE PEROXIDE (CAS: 15630-89-4)

Par voie orale : DL50 = 1034 mg/kg poids corporel/jour

 $- \ Made \ under \ licence \ of European \ Label \ System @ \ MSDS \ software \ from \ InfoDyne \ - \ http://www.infodyne.fr - \ Quick-FDS \ [21116-22622-00327-010872] \ - \ 2025-10-23 \ - \ 06:16:35$

Version: N°1 (19/03/2024)

PAREDES

LAVA TABS - 010359

Espèce: Rat

Par voie cutanée : DL50 > 2000 mg/kg poids corporel/jour

Espèce: Lapin

CARBONATE DE SODIUM (CAS: 497-19-8)

Par voie orale : DL50 = 2800 mg/kg poids corporel/jour

Espèce: Rat

Par voie cutanée : DL50 > 2000 mg/kg poids corporel/jour

Espèce : Lapin

Autres lignes directrices

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

SODIUM CARBONATE PEROXIDE (CAS: 15630-89-4)

Test de Buehler: Non sensibilisant.

Espèce : Porc de Guinée

DISODIUM DISILICATE (CAS: 13870-28-5)

Essai de stimulation locale des ganglions

lymphatiques:

Non sensibilisant.

Espèce : Souris

OCDE Ligne directrice 429 (Sensibilisation cutanée, Essai des ganglions

lymphatiques locaux)

Mutagénicité sur les cellules germinales :

DISODIUM DISILICATE (CAS: 13870-28-5)

Mutagénèse (in vivo): Négatif.

Espèce : Souris

OCDE Ligne directrice 475 (Essai d'aberration chromosomique sur moelle osseuse de

Date: 19/03/2024 Page 10/14 Révision: N°1 (19/03/2024)

mammifères)

Mutagénèse (in vitro): Négatif.

Espèce : Cellule de mammifère

OCDE Ligne directrice 476 (Essai in vitro de mutation génique sur des cellules de

mammifères)

11.1.2. Mélange

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Contient au moins une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.

11.2. Informations sur les autres dangers

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances

DISODIUM DISILICATE (CAS: 13870-28-5)

Toxicité pour les poissons : CL50 > 500 mg/l

Espèce : Danio rerio Durée d'exposition : 96 h

OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 491 mg/l

Espèce : Daphnia magna Durée d'exposition : 48 h

OCDE Ligne directrice 202 (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate)

Toxicité pour les algues : NOEC = 18 mg/l

Espèce: Desmodesmus subspicatus

Version: N°1 (19/03/2024)

PAREDES

Révision : N°1 (19/03/2024)

Date: 19/03/2024 Page 11/14

Durée d'exposition : 72 h

LAVA TABS - 010359

OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)

D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMERIC, C10-16(EVEN NUMBERED) ALKYL GLYCOSIDES (CAS: 110615-47-9)

Toxicité pour les poissons : CL50 = 2.95 mg/l

Espèce : Brachydanio rerio Durée d'exposition : 96 h

OCDE Ligne directrice 204 (Poisson, toxicité prolongée étude sur 14 jours)

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 7 mg/l

Espèce : Daphnia magna Durée d'exposition : 48 h

Méthode REACH C.2 (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate)

Toxicité pour les algues : CEr50 = 12.5 mg/l

Espèce : Desmodesmus subspicatus

Durée d'exposition : 72 h

OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)

SODIUM CARBONATE PEROXIDE (CAS: 15630-89-4)

Toxicité pour les poissons : CL50 = 70.7 mg/l

Espèce : Pimephales promelas Durée d'exposition : 96 h

NOEC = 7.4 mg/l

Espèce : Pimephales promelas Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 4.9 mg/l

Espèce : Daphnia pulex Durée d'exposition : 48 h

NOEC = 2 mg/l Espèce : Daphnia pulex Durée d'exposition : 48 h

CARBONATE DE SODIUM (CAS: 497-19-8)

Toxicité pour les poissons : CL50 = 300 mg/l

Espèce : Lepomis macrochirus Durée d'exposition : 96 h

SUBTILYSINE (CAS: 9014-01-1)

Toxicité pour les poissons : CL50 = 8.2 mg/l

Durée d'exposition : 96 h

OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 0.586 mg/l

Durée d'exposition : 48 h

OCDE Ligne directrice 202 (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate)

Toxicité pour les algues : CEr50 = 0.83 mg/l

Durée d'exposition : 72 h

OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

LAVA TABS - 010359

Date: 19/03/2024 Page 12/14 Révision: N°1 (19/03/2024)

12.2. Persistance et dégradabilité

12.2.1. Substances

SUBTILYSINE (CAS: 9014-01-1)

Biodégradation : Rapidement dégradable.

D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMERIC, C10-16(EVEN NUMBERED) ALKYL GLYCOSIDES (CAS: 110615-47-9)

Biodégradation : Rapidement dégradable.

SODIUM CARBONATE PEROXIDE (CAS: 15630-89-4)

Biodégradation : Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée

comme ne se dégradant pas rapidement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.3.1. Substances

SUBTILYSINE (CAS: 9014-01-1)

Coefficient de partage octanol/eau : log Koe < 0

DISODIUM DISILICATE (CAS: 13870-28-5)

Coefficient de partage octanol/eau : log Koe < 3.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

_

LAVA TABS - 010359

Date: 19/03/2024 Page 13/14

Révision: N°1 (19/03/2024)

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

-

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2022/692 (ATP 18)

Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

Restrictions appliquées en vertu du titre VIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :

Le mélange ne contient pas de substance soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 : https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach.

Précurseurs d'explosifs :

Le mélange ne contient pas de substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

Dispositions particulières:

Aucune donnée n'est disponible.

Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :

- moins de 5% : agents de surface non ioniques
- 5% ou plus, mais moins de 15% : agents de blanchiment oxygénés
- enzymes
- parfums
- fragrances allergisantes:

Citral

Limonene

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes :

DL50 : La dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50% au cours d'une période donnée.

CL50 : La concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée.

CE50 : La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

Version: N°1 (19/03/2024)

PAREDES

LAVA TABS - 010359

Date: 19/03/2024 Page 14/14

Révision: N°1 (19/03/2024)

CEr50 : La concentration efficace de substance qui provoque 50% de réduction du taux de croissance.

NOEC: La concentration sans effet observé.

REACH: Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

ETA: Estimation Toxicité Aiguë

PC: Poids Corporel

DNEL: Dose dérivée sans effet.

PNEC : Concentration prédite sans effet. UFI : Identifiant unique de formulation.

STEL : Short-term exposure limit

TWA: Time Weighted Averages

TMP: Tableaux des Maladies Professionnelles (France)

VLE : Valeur Limite d'Exposition. VME : Valeur Moyenne d'Exposition.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods.

IATA: International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK: Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS07: Point d'exclamation.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : Très persistante et très bioaccumulable. SVHC : Substance of Very High Concern.